

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. AMIDEI	à	M. CERVETTI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 336

Désignation d'un représentant du conseil municipal appelé à siéger au Conseil de surveillance du centre Hospitalier Départemental de Castelluccio.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Conformément à la loi HPST n°2009/879 du 21 juillet 2009 et au décret n°2010/361 du 8 avril 2010, M. François BERNARDI, conseiller municipal, avait été désigné, par délibération n°2010/243 du 27/09/2010, pour siéger, au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Départemental de Castelluccio.

Par courrier en date du 18 octobre 2013, Mme la Directrice de l'Organisation et Qualité de l'Offre de Soins, nous informe de la démission de M. BERNARDI et nous demande de bien vouloir procéder à la désignation de son remplaçant.

Il vous est proposé de désigner le remplaçant de M. Bernardi pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Départemental de Castelluccio.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
et après en avoir délibéré**

Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et libertés des Communes,
Vu la Loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses aux collectivités locales,
Vu l'avis favorable de la Commission municipale compétente en date du 26 novembre 2013.

DESIGNE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Mme Claire SUSINI, conseillère municipale, pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Départemental de Castelluccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013_336-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2013